

# **RÈGLEMENT COMPLET DU JEU « INSTANTS GAGNANTS DU CENTRE COMMERCIAL RIVE DROITE - SOLDES D'ÉTÉ 2014 »**

## **Article 1 : Société Organisatrice**

Le GIE du Centre Commercial Rive Droite RCS Bordeaux C 301 610 697 dont le siège est situé au Centre Commercial Rive Droite - 4 pavillons -33310 Lormont représenté par son représentant légal actuellement en exercice, organise sur Internet un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé : «Les Instants gagnants du centre commercial Rive Droite - soldes d'été 2014 ».

## **Article 2 : Supports de communication du jeu**

Ce jeu se déroulera du 07 Juillet 2014 au 11 juillet 2014 inclus et est annoncé sur la page Facebook Centre Commercial Rive Droite.

La société organisatrice informe expressément les participants au jeu, et les participants au Jeu reconnaissent, que Facebook ne parraine pas le jeu ni ne gère le jeu de quelque façon que ce soit. Les informations fournies par les participants dans le cadre de la participation au jeu sont destinées à la société organisatrice, et non à Facebook.

## **Article 3 : Acceptation du règlement**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonnes conduites,...), ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France..

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement à : Centre Commercial Rive Droite - 4 pavillons -33310 Lormont.

## **Article 4 : Qui participe ?**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure au 07 Juillet 2014, résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

La participation est gratuite et sans engagement, elle n'est pas liée à une condition de souscription ou de renouvellement de souscription, de la part de la personne participante.

Une seule participation par jour et par foyer (même nom, prénom, adresse et code postal).

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexacts entraîne l'exclusion du participant.

Ne peuvent participer à ce jeu les personnes qui se trouveraient dans une des situations suivantes :

Membres du personnel administratif et commercial du Centre Commercial Rive Droite,  
Les salariés des sociétés organisatrices

## **Article 5 : Comment participer ?**

Pour participer au jeu «les instants gagnants du mois du sourire », le participant devra :

Se rendre sur le site la page Facebook Centre Commercial Rive Droite,

Cliquer sur le lien « Instants Gagnants - Soldes d'Été »

S'inscrire en complétant les informations personnelles demandées (nom, prénom, adresse e-mail, code postal)

De cliquer sur « Participer » pour lancer le jeu.

Une fois le jeu lancé, le participant sait immédiatement s'il a gagné ou non.

Aucun autre moyen de participation.

## **Article 6 : Modalités de tirage au sort**

Le jeu fonctionne sur le principe d'Instants Gagnants fermés. Le premier internautes qui se connecte sur l'application Facebook durant les instants gagnants déterminés entre le 07 juillet 2014 et le 11 Juillet 2014 inclus remporte l'un des lots.

Un Instants gagnant est défini par une date et une heure, à ce moment précis une dotation est mise en jeu. L'instant gagnant est dit « fermé » lorsqu'il n'est possible de gagner le dotation que lors d'un laps de temps précis (dans le cas présent + ou - 60 minutes par rapport à l'instant gagnant choisi. Le premier jouer à participer lors de ce laps de temps gagne la dotation mise en jeu.

Dans le cas ou la dotation ne serait pas remportée, elle serait remise en jeu.

Les instants gagnants ont été définis de manière aléatoire et déposés avec le présent règlement chez SCP CHARBIT RUTH ADJOUTE LAURENT, huissiers de justice associés, située au 63 rue Paradis - BP 233 - 13178 MARSEILLE CEDEX 20.

## **Article 7: Dotations**

A gagner pendant toute la durée du jeu :

10 chèques cadeaux d'une valeur de 10€ chacun utilisables chez les commerçants de la galerie marchande du Centre Commercial Rive Droite.

## **Article 8 : Informations sur les résultats et remise des lots**

Les gagnants seront prévenus immédiatement à la suite de l'instant gagnant :

Les chèques cadeaux seront envoyés à l'adresse postale qu'ils auront renseigné au moment de leur inscription.

## **Article 9 : Remboursement des frais**

Le remboursement de la participation au jeu sur internet et/ou de la consultation en ligne du règlement, à savoir de la connexion Internet (Remboursement forfaitaire de 0,20€ par connexion sur la base d'une connexion de 4 minutes soit 0,05€/minute), peut être obtenus sur simple demande écrite à l'adresse du jeu : Centre Commercial Rive Droite - 4 pavillons -33310 Lormont. Toute demande de remboursement illisible, incomplète ou parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte. Une seule demande de remboursement par participant (même nom, même adresse, même RIB/RICE) sera prise en compte pendant toute la durée du jeu.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

La demande de remboursement devra comporter les éléments suivants : le nom du participant, son prénom, son adresse postale et son adresse e-mail (tous ces éléments doivent être identiques à ceux saisis sur le formulaire d'inscription au jeu), un RIB (Relevé Identité Bancaire) ou un RICE, la date et l'heure de ses participations et dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès indiquant les dates et heures de connexion. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile. Le nom et l'adresse de la personne demandant le remboursement doivent être les mêmes que ceux mentionnés sur la facture de l'opérateur téléphonique.

## **Article 10 : Non responsabilité de la société organisatrice**

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la connexion Internet ou du mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème pouvant intervenir pendant toute la durée du jeu.

### **Article 11 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé chez SCP CHARBIT RUTH ADJOUTE LAURENT, huissiers de justice associés, située au 63 rue Paradis - BP 233 - 13178 MARSEILLE CEDEX 20.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Le GIE du Centre Commercial Rive Droite  
Centre Commercial Rive Droite  
4 pavillons -33310 Lormont

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

### **Article 12 : Lutte contre la fraude**

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur domicile et leur téléphone. Toutes indications d'identité ou toutes fausses coordonnées entraînent l'élimination immédiate de leur participation.

L'utilisation de robots informatiques ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur. La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

### **Article 13 : Cas de Nullité**

En cas d'indications d'identité incomplètes et/ou comportant des informations erronées, la participation sera considérée comme nulle et ne pourra être retenue pour le tirage au sort.

En cas d'indications de coordonnées ne permettant pas l'attribution du lot, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé, purement et simplement à son lot, et celui-ci sera conservé par l'organisateur.

Les participants qui tenteraient de participer par l'utilisation d'informations autres que celles correspondant à leur identité et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants seraient automatiquement éliminés.

### **Article 14 : Cas de Force Majeure**

Les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté et si les circonstances l'exigent, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

## **Article 15 : Loi Informatique et libertés**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à la gestion de la présente loterie. Elles pourront, sauf opposition de la part du participant, aussi être utilisées les partenaires du Centre Commercial Rive Droite - 4 pavillons -33310 Lormont.

La suppression des données personnelles peut être effectuée sur demande écrite envoyée à l'adresse Centre Commercial Rive Droite-4 Pavillons - 33310 Lormont.